N° 49 - Octobre 2011

# Le Mot du Maire

Nous devons mettre à profit les avantages de vivre dans un petit village. Cette période est souvent une période difficile, à l'approche des premiers froids annonçant l'hiver. Elle doit être l'occasion de prendre conscience des difficultés que peuvent rencontrer certains d'entre nous. Solitude, maladie, problèmes passagers, il nous incombe à nous, service public, d'être présents et au plus près de ces personnes. Plus largement, la solidarité est l'affaire de tous et dans un monde où Internet et portable remplacent peu à peu la véritable communication, nous devons redoubler d'efforts pour maintenir ou créer des liens de solidarité envers les plus démunis d'entre nous. Je crois que rien n'est plus douloureux que de se retrouver seul face à la détresse. Parfois, il suffit de peu de chose pour rendre le sourire à une personne, un geste amical, une parole aimable, juste pour que cette personne là prenne conscience qu'elle n'est pas seule, qu'elle peut être aidée. Devant l'individualisme de certains, qui n'oublient jamais leurs droits, mais rangent parfois leurs devoirs au fond d'un tiroir, nous devons démontrer que même de nos jours, nous pouvons être dignes, loyaux et à l'écoute des autres.

Je vous souhaite à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous pour les vœux 2012 de la Municipalité, le Dimanche 8 Janvier à la Salle Polyvalente Gaston Panouillé.

Denis JUIN

## **QUELQUES CONSEILS**

qu'il est toujours bon de rappeler :

Les démarchages par téléphone ont remplacé le «porte à porte» :

ne jamais donner de renseignements personnels, par téléphone, encore moins son n° de carte bleue sous le prétexte de mettre vos coordonnées bancaires à jour.

Ne cédez pas à ce genre de message : « Vous avez été sélectionné pour participer à notre grand concours, venez en couple retirer votre lot, tel jour, telle heure » la maison est vide les cambrioleurs seront tranquilles! Etre encore plus vigilants avec Internet, les e-mails de provenances inconnues, les arnaques sont fréquentes et les virus légions.

A la maison, ne laissez pas de portes ouvertes même pour quelques minutes, pas de voiture ouverte avec les clefs sur le contact, les papiers dans la boîte à gants ou le sac à main sur le siège.

## Prenez le temps de réfléchir,

Attention aux sociétés qui se réfèrent de la mairie, demandez à être rappelé plus tard, en attendant renseignez-vous auprès d'Isabelle ou de Danielle.

Les économies d'énergie, traitement des charpentes... sont à la mode, ne donnez un rendez-vous à votre domicile qu'après renseignements pris sur la société qui vous le propose...

En cas de doute : Mairie, 04 68 24 70 01

Gendarmerie, 17.



Rentrée scolaire 2011-2012

#### Principales décisions prises en conseil municipal (le registre des délibérations est disponible en mairie).

#### 25 mai 2011

Lancement de la procédure de consultation pour la désignation d'un maître d'œuvre concernant l'opération « Aménagement du centre bourg ».

Augmentation des loyers de la résidence Aulard.

Création de postes d'agents non titulaires pour assurer l'ouverture de l'exposition de la Maison Gramont durant les mois de Juillet et Août et pour compléter les services techniques.

Vote concernant le maintien d'un adjoint dans ses fonctions

Election d'un nouvel adjoint

Informations et travaux en cours :

Suite à la demande des services postaux, des numéros seront attribués aux habitations et certaines rues seront nommées ou renommées.

Le conseil municipal accepte de prendre en charge le transport à la piscine de Montréal pour les enfants de l'école pendant le mois de juin 2011.

Des dégradations sur les chemins ruraux ont été constatées suite à la mise en place de la fibre optique entre Villasavary et Fanjeaux. L'entreprise chargée des travaux a été contactée et rencontrera Monsieur le Maire dans les prochains jours.

Une réunion spécifique du conseil municipal aura lieu dans le courant du mois de juin afin de pouvoir donner un avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

#### 28 Juin 2011

Avis défavorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale élaboré par le représentant de l'Etat dans le département.

Avis favorable pour le projet de création d'une ferme photovoltaïque sur la commune.

Mise en place de la numérotation de l'ensemble des maisons du village et des fermes environnantes et nouveaux noms de rues.

Réalisation de prêts pour les travaux de mise aux normes des locaux de la Mairie (161.000€) et pour les travaux de réhabilitation de la station d'épuration (45.000€)

Signature d'une convention de partenariat entre la commune et E.R.D.F. afin de développer un accompagnement de proximité.

Attribution d'une subvention de 100 € à l'association « Amicale de la communauté de communes de la Piège et du Lauragais ».

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal de la lettre de Monsieur Irénée Canaby qui donne sa démission de ses fonctions d'élu de la commune.

Suite aux dégradations constatées après la mise en place de la fibre optique entre Fanjeaux et le Villasavary, un devis pour la remise en état du chemin allant de la RD 15 vers le Villasavary sera établi par l'entreprise Bombail et transmis pour accord à l'entreprise qui a réalisé les travaux.

(28 juin suite). La souche située sur le petit parking, place de la Vierge, a été tronçonnée et enlevée par les employés municipaux.

Monsieur le Maire remercie Norbert Florent, tous les élus et tous les employés qui ont participé à l'organisation de la fête de la musique du 18 juin dernier. Cette fête a connu un vif succès. Merci également à Bernard Ormières et Jean-Michel Gayda qui ont été sollicités à de nombreuses reprises pour le suivi des travaux sur les chemins ruraux.

Achat d'un lave linge pour l'école et d'un congélateur pour la salle polyvalente.

Les horaires de classe de l'après-midi vont changer à compter de la rentrée prochaine. Les cours débuteront à 14h pour se terminer à 17h, ce qui implique un changement au niveau de l'horaire du transport scolaire qui sera retardé de ½ heure. Les horaires de l'A.L.A.E. (garderie) débuteront à 17h jusqu'à 18h30.



Réception en l'honneur de Arnaud Landroit qui a décroché le titre de Meilleur Ouvrier de France (MOF) pour la taille de pierre et de Nicolas Jover, finaliste catégorie broderie. C'est à l'Elysée qu'Arnaud recevra officiellement sa médaille de MOF des mains du Président de la République.

#### 20 Juillet 2011

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Mme Delpech Isabelle a saisi le Tribunal Administratif de Montpellier à effet :

- D'annuler l'arrêté A06-2011 du 4/05/2011 rapportant l'arrêté A01-2011 du 7/03/2011 portant délégation de fonctions et de signature à Mme DELPECH.
- D'annuler la délibération n°2011/19 du 24/05/2011 se prononçant sur le maintien de Mme Delpech dans ses fonctions de 1er adjoint (article L2122-18 du CGCT)
- De condamner la Commune de Fanjeaux à payer à Mme Delpech une indemnité de 2000€ en application des dispositions de l'article L761-1 du code de justice administrative.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de débattre de cette procédure.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Considérant qu'il convient que la commune soit représentée et défendue dans l'instance pendante devant le Tribunal Administratif de Montpellier Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, decide par 13 voixpour et une absention :

- 1. D'autoriser la défense de la commune dans l'instance devant le Tribunal Administratif de Montpellier.
- 2. De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour représenter la commune devant le Tribunal Administratif de Montpellier.
- 3. De désigner le cabinet d'avocats Margall, avocats au Barreau de Montpellier, à l'effet de représenter et défendre les intérêts de la commune dans cette instance.
- 4. D'autoriser Monsieur le Maire à régler sur le budget les frais et honoraires afférents et à signer tout document se rapportant à cette affaire.
- 5. Dit que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du conseil municipal.
- 6. Dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans l'arrondissement et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

#### 27 Septembre

Signature d'une convention avec le Conseil Général de l'Aude pour la mise en place d'un défibrillateur.

Augmentation des loyers du logement de l'école et de celui du Presbytère.

# Informations et travaux en cours :

La délibération d'approbation des conclusions du dossier de déclaration au titre du code de l'environnement pour les travaux d'augmentation de capacité de la station d'épuration n'a pas été prise. Des précisions seront demandées au bureau d'études Azur Environnement.

Le conseil municipal n'a pas approuvé les révisions simplifiées 2 et 3 du plan local d'urbanisme compte tenu de l'avis défavorable du commissaire enquêteur en ce qui concerne la révision n° 3 (reprise du zonage des Homs). M. Sidorski de la direction départementale des territoires et de la mer va étudier ce rapport pour donner son avis.

Une réunion d'information concernant le PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics) est prévue le 10 octobre à la Mairie

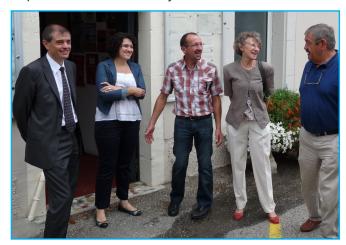
en présence de Mme Galibert et de M. Carrière de la DDTM.

M. Baroy de la Direction Régionale des Affaires Culturelles sera à Fanjeaux le jeudi 13 octobre afin d'étudier la possibilité de reprendre des travaux de restauration intérieure de l'église.

A la suite du rapport de contrôle annuel de la chaudière de la salle polyvalente, des devis ont été demandés pour son remplacement.

Information sur la procédure au Tribunal Administratif: Me Margall a envoyé le mémoire en réplique devant le Tribunal Administratif de Montpellier suite à la requête déposé par Mme Delpech, aux fins d'annulation d'un arrêté municipal en date du 4 mai 2011, d'une délibération du Conseil Municipal en date du 24 mai 2011 et condamnant la commune de Fanjeaux à verser à Mme Delpech une indemnité de 2000 €. En conclusion du mémoire, la commune demande le rejet de la requête de Mme Delpech comme étant infondée, sans versement d'indemnité.

Une réunion a eu lieu à l'Hôpital de Castelnaudary pour la mise en place d'un groupement en gériatrie avec les EHPAD de Montréal, Belpech, Le Castellou et le centre hospitalier de Castelnaudary.



Ont été évoqués lors de la visite d'André Viola, le 2 septembre les travaux d'investissement (accessibilité Mairie, aménagement du Poids Public et des toilettes du bas du village) ainsi que la politique touristique de la commune et de la Communauté de Communes.

#### Des incivilités, toujours et encore : Entre colère et découragement :

Des «petits malins», qui s'ils se reconnaissent ne doivent pas être fiers, ont déboulonné les statues de part et d'autre du Christ, arraché des panneaux de signalisation, au moment de la foire du 17 août, anéantissant le travail des bénévoles, ajoutant une belle pagaille pour les parkings exposants et pour les visiteurs. Pourquoi, on se le demande encore!



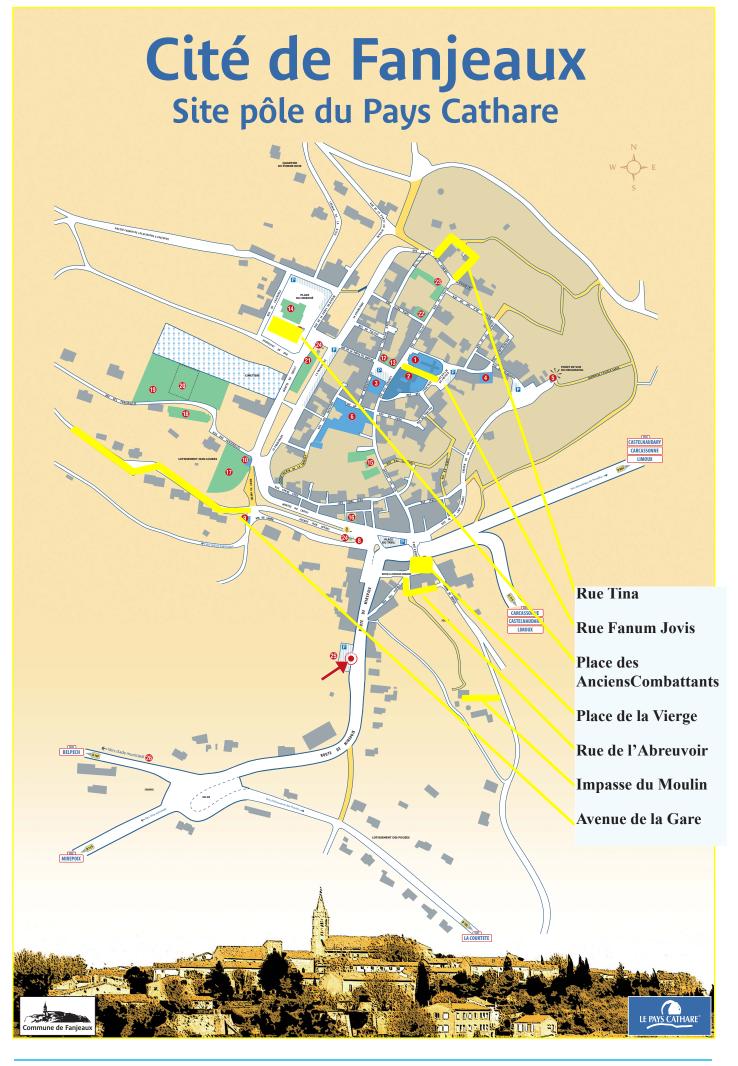
Et... Les chiens que les maîtres laissent en liberté dans le village et qui émaillent les rues de leurs déjections.

Les objets encombrants qui doivent être déposés à la déchetterie et qui sont laissés au pied des containeurs à ordures ménagères.

Les véhicules mals garés qui gènent la circulation, et le terrain de tennis où le grillage est régulièrement coupé.

Les automobilistes qui empruntent la rue des Fargues, bien qu'elle soit interdite à la circulation automobile, ne mesurant pas les conséquences encourues en cas d'accident...

Tous ces problèmes rendent difficile le quotidien des élus, du personnel communal, de la population du village et des visiteurs qui subissent le manque de civisme de quelques uns.



## La numérotation des maisons est en bonne voie

La Poste, à l'origine de la demande, procède désormais à la distribution de notre courrier dans de meilleures conditions. Quelques petites anomalies ont été rectifiées, dans l'ensemble la population a bien accepté «ce passage dans la modernité».

Il faut le reconnaître, les facteurs avaient beaucoup de mal à s'y retrouver, quand 11270 Fanjeaux suivait juste, sur une enveloppe, le nom du destinataire.

# La pose des numéros sur les maisons

Ils seront identiques pour toutes les maisons et seront fournis et placés par la commune. Cyril Quérol est chargé de les fabriquer, en fer forgé.

Les plaques de rue seront en pierre gravée, en continuité de celles qui sont déjà apposées.

# Ce qui change dans la dénomination des voies:

Les voies qui n'étaient pas nommées

Rue Tina: en prolongement de la rue de l'église, cette rue figure sur le compoix de 1665, elle était l'endroit où les villageois amenaient leurs vendanges. (tines = vendanges en occitan).

Rue Fanum Jovis : rue latérale à l'Eglise allant de la rue de l'Eglise à la Place du Lac de Jupiter.

Cette rue n'avait pas de nom, il rappelera l'éthymologie de Fanjeaux : du latin *Fanum Jovis*. Dans ce lieu du village un temple (*Fanum*) était dédié à Jupiter (*Jovis*) le dieu romain, qui «gouverne la terre et le ciel, ainsi que tous les êtres vivants s'y trouvant».

<u>Place des Anciens Combattants</u>: Place devant le Monument aux Morts, lieu de mémoire honorant tous les morts pour la France.

Rue de l'Abreuvoir : elle part du chemin du Moulin jusqu'à la rue de la Fontaine Romaine.

<u>Impasse du Moulin</u>: part du chemin du Moulin, n'ayant pas d'issue, elle dessert les nouvelles constructions, en contre-bas du moulin de Talabas.

<u>Chemin de la Hille</u>: Chemin partant de la place du Marché face à la salle polyvalente, qui rejoint la route D15, vers Lacassaigne

<u>Chemin de Lacassaigne</u>: Chemin partant de la place du Marché vers la nouvelle Maison de Retraite.

## Les précisions dans les voies déjà nommées

La Promenade : s'arrête au Belvédère Saint-Dominique La Rue de la Porte Aymeric : va du Belvédère vers l'impasse de La Rempardière.

## Les voies qui sont renommées

L'avenue Jean Loubès devient <u>Avenue de la Gare</u>, pour garder la mémoire de la gare de Fanjeaux, terminus de la ligne Saint-Denis - Fanjeaux, active de 1906 à 1930 du temps des tramways à vapeur de l'Aude.

La Place de la Fon devient la <u>Place de la Vierge</u>, selon le nom d'usage qu'employe la majorité des villageois.

# S'inscrire sur les listes électorales

jusqu'au 31 décembre 2011, à la mairie.

Avoir 18 ans, présenter une carte d'identité et un justificatif de domicile (facture EDF, téléphone...).

# Fleurissement du village

Pour que, peu à peu, le village soit fleuri à moindre coût:

Quelques innovations probantes : les sauges ont bien rempli leurs rôles Place du Lac de Jupiter ; elles resteront en place quelques années. D'autres moins probantes, le «haricot» du bas du village : la prairie fleurie qui devait agrémenter l'entrée de Fanjeaux n'a pas donné satisfaction, cohabitation peu propice avec les platanes ?

Autant de questions que le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et environnement du département) tentera de nous aider à résoudre pour l'an prochain. L'objectif à atteindre est de remplacer autant que faire se peut les plantations annuelles par des plantations durables, économes en eau et en entretien. Le grand retour des plantes méditerranéennes, bien adaptées à notre climat, lavandes, romarins, cistes... pour un air de pays.

# L'Expo de l'été

S'il vous plait de passer à table!

Les historiens sont devenus un peu cuisiniers pour le plus grand plaisir des visiteurs de l'exposition : «La Table médiévale en Pays cathare». Près de 2.500 personnes l'ont appréciée, certains notant les recettes, d'autres se promettant d'aller au restaurant médiéval de Villerouge Termenès pour les goûter et oui on peut encore vivre sans Ketchup et sans frites!

## Un nouveau fléau

Le frelon asiatique a élu domicile dans notre village. Les pompiers en ont détruit un nid au carrefour de Cabanac. Souvent construits en hauteur, ils sont difficilement repérables.

Appelez le : 18 avant toute intervention.



De grandes précautions sont à prendre pour détruire les nids de frelons asiatiques

## POUR RESTER EN FORME A chaque âge sa gym : Que l'on soit jeune ou vieux, elle est accessible à tous.



# de 4 à 6 ans : La baby gym

C'est quoi?

Un éveil corporel ludique à travers différents exercices dont la difficulté croît avec l'âge. Par exemple les simples roulades avant et arrière se complexifient avec une réception sur pieds pour les plus grands, la poutre au ras du sol s'élève peu à peu, les sauts se font plus haut,

C'est bon pour

le développement psychomoteur, l'équilibre et l'agilité.

De 6 à 18 ans : la gym rythmique

*C'est quoi ?* de la gym qui laisse la part belle à la chorégraphie, elle développe, outre la synchronisation, la cohésion en se pratiquant en équipe. *C'est bon pour* le tonus, l'agilité et la confiance en soi

# 18 - 55 ans et plus : La gym tonique

C'est quoi ? Des séances de renforcement musculaire d'une durée d'une heure, L'échauffement s'effectue à l'aide de chorégraphies simples et variées, au son d'une musique entraînante. Au gré des séances, différents accessoires sont utilisés, haltères, ballons, élasti-bandes... debout et au sol. A la fin de chaque séance, une série d'étirements, permet d'éviter les courbatures du lendemain,

*C'est bon pour :* outre pour le renforcement musculaire indispensable à la santé du dos, la gym tonique améliore la souplesse, l'habilité motrice, l'équilibre et l'endurance cardio-musculaire.

Pour qui? Tous types de public.

# 55 ans, ou moins ou plus : la gym douce

*C'est quoi ?* Une méthode très douce qui conjugue des techniques de gymnastique et d'étirements musculaires

*C'est bon pour* l'entretien de la musculature, de la souplesse articulaire et de l'équilibre, du système cardio-vasculaire, de la mémoire et de la coordination. Autant de facteurs qui retardent le vieillissement.

Pour qui ? Pour ceux, hommes et femmes qui souhaitent conserver leur autonomie corporelle.

## Et aussi le Yoga

C'est quoi ? À la fois gymnastique, technique de méditation et style de vie pour appréhender le corps dans sa globalité.

*C'est bon pour* développer la souplesse et aider à améliorer plusieurs problèmes musculo-squelettiques. Une pratique régulière favorise une meilleure santé générale.

Pour qui? Tous types de public.

# Horaires et encadrement

Baby gym, le lundi de 17h à 18h15 le mercredi de 16h à 18h. Martine Sarda et Roger Louis

Gym douce, le lundi de 18h30 à 19h30 Gym tonique, le mardi de 20h30 à 21h30 les cours sont assurés par Murielle Juin

<u>Yoga</u>, le jeudi de 9h30 à 11 h, Les séances sont assurées par Sandrine Delboulbé, 06 37 04 08 72

# L'accueil Petite enfance des Familles Rurales

Depuis quelques semaines, l'accueil Parents-Enfants a intégré ses nouveaux locaux, deux grandes pièces de l'appartement situé au-dessus de la salle Blaché de la Mairie. Ce sont près de 18 enfants qui s'y retrouvent avec leurs mamans et/ou papas deux fois par semaine, sous la houlette de Pierrette Bouichou.



# Association de soie d'or et d'argent

## Broderie d'Art

Cours 1 fois par mois les mardis 15 novembre et 6 décembre de 14 h 30 à 16 h 30.

Renseignements au 06 84 96 49 66

# ATELIERS MIXTES, COUTURE, TRICOT, CROCHET

Les jeudis 3 et 24 novembre, 15 décembre, 14h30 - 17h

#### ATELIER COUTURE

Le jeudi 3 novembre et le vendredi 9 décembre, 10h - 16h30

## DENTELLE

Ouverture de cours, selon la demande 1 fois par mois le samedi, Marie Aline Nouyrigat propose une initiation à l'art de la dentelle, (3 personnes minimum).

Pour tous renseignements:

Françoise Jover au 04 68 24 75 25 ou 06 33 37 73 80

L'adhésion à l'association est de 15 euros par an.

# Tennis Club Lauragais

# Bram, Fanjeaux, Villepinte et Villasavary

Stade des Pyrénées, Route de Limoux, 11150 BRAM 06.18.60.05.40, http://www.club.fft/tc-lauragais

# Tennis de loisir et tennis de compétition

des équipes sont engagées dans les différents championnats (coupe Courtès, Interclubs, 3 générations, championnat de l'Aude...).

<u>Tarifs à l'année</u>, dégressifs en fonction du nombre d'enfants et d'adultes inscrits par famille et comprennent <u>Licence FFT + Assurance + carte de membre du club</u>, (facilité de paiement à l'inscription).

#### ÉCOLE DE TENNIS

- Mini-Tennis (5-7 ans): 1h / semaine, 118€ - Initiation (8-18 ans): 1h / semaine, 138€ 1h30 / semaine, 158€

- Perfectionnement (8-18 ans): 1h / semaine, 138€

1h30 / semaine, 158€

Les enfants sont répartis suivant leur niveau et évoluent au maximum par 6 sur un court avec un enseignant, pendant 28 semaines. En cas de pluie, les séances peuvent se dérouler au gymnase du collège Saint-Exupéry, suivant la disponibilité de ce dernier. Les cours annulés pour cause d'intempéries sont reportés et rattrapés pendant les vacances scolaires.

#### ÉCOLE DE COMPÉTITION

(maximum 4 personnes sur le court)

- Entraînement (8-18 ans) : 1h30, 188€

2 fois 1h30, 228€

## Cours collectifs Adultes

(maximum 6 personnes par cours, débutants - confirmés)

- Entraînement, 1h30, 222€

TENNIS LOISIR, (accès uniquement aux terrains de tennis):

Enfants 48€ location du court de
Etudiants 50€ Fanjeaux 5€ l'heure
Adultes 72€ au café des Arts

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES**

# La bibliothèque

Du nouveau, la bibliothèque devient

## **MEDIATHEQUE**

Après la mise à disposition d'un ordinateur connecté à Internet, il est désormais possible d'y emprunter des CD et des DVD vidéos, outre livres, BD et magazines. L'adhésion permet d'accéder à l'ensemble des collections du réseau Piège et Lauragais.

Intégrée au réseau de lecture Publique Piège et Lauragais la médiathèque vous accueille les :

lundis de 16h30 à 18h30 - mercredis de 10h30 à 12h et samedis de 9h30 à 11h30

Pour que la médiathèque vive Venez rejoindre le groupe de bénévoles



Ombres chinoises. Des ateliers pour enfants ou adultes sontrégulièrementproposés aux adhérents de la bibliothèque. Les expositions sont en accès libre.



Un marché des Producteurs de Pays, réussi malgré une météo peu propisce.



Présentation des animations touristiques de l'été sur le territoire de la communauté de communes.



Mairie Place des Halles 11270 Fanjeaux Ont collaboré à ce numéro : F. Paraire, E. Marty, F. Jover



04 68 24 70 01, mairie.fanjeaux@wanadoo.fr